

Table des matières

Sommaire	5
La définition du dommage comme lésion d'un intérêt stable et légitime ?	7
<i>Pauline COLSON</i>	
Introduction	7
Section 1. Origine historique	9
§ 1. Du droit romain aux travaux préparatoires du Code civil	9
§ 2. L'article 1382 du Code civil : le silence du législateur sur une notion centrale	13
Section 2. Le dommage : question de droit et/ou question de fait ?	14
§ 1. Le rôle respectif de la Cour de cassation et du juge du fond	14
§ 2. Référence au sens usuel	17
Section 3. Théories pour définir le dommage	19
§ 1. La lésion d'un droit	19
A. Du droit romain au xx ^e siècle : prémices de l'évolution du droit vers l'intérêt	19
B. La lésion du droit d'autrui dans la jurisprudence de la Cour de cassation belge : de la faute au dommage	21
C. Définition restrictive du dommage comme l'atteinte à un droit	23
§ 2. Lésion d'un intérêt stable et légitime	27
A. L'abandon de l'exigence d'une atteinte à un droit au profit de l'intérêt	27
B. Définition de l'intérêt et incidence sur la définition du dommage	31
C. L'intérêt légitime	33
D. L'intérêt stable	47

§ 3. La théorie de la différence	47
A. Origine doctrinale et répercussions jurisprudentielles	47
B. La théorie de la différence non comme définition, mais comme méthode d'évaluation	56
Section 4. Proposition de définition	58
§ 1. Distinction entre l'atteinte et ses répercussions	58
A. Principe et vertu de la distinction	58
B. Origine historique et rayonnement	61
§ 2. Définition du dommage	65
A. Quant à la nécessité d'opérer une limitation quant à la définition du dommage	65
B. Lésion d'un droit	66
C. Lésion d'une liberté	69
D. Lésion d'un intérêt (légitime) protégé	72
Conclusion	78

La réparation des atteintes au droit à la vie privée et au droit à l'honneur 81

Marc ISGOUR

Introduction	81
Section 1. Le droit à la vie privée et le droit à l'honneur : brefs rappels	82
§ 1. Le droit à la vie privée et le droit à l'honneur : droits de la personnalité	82
§ 2. Le droit à la vie privée	84
A. La vie privée des personnes physiques et morales	84
B. Les sources protégeant la vie privée	86
§ 3. Le droit à l'honneur ou à la réputation et les notions proches	89
A. Notions : pour les personnes physiques et morales	89
B. Les principales sources légales de la protection de l'honneur et de la réputation	91
§ 4. Le droit à la vie privée et le droit à l'honneur face au principe de la liberté d'expression	97
Section 2. Les atteintes	98
§ 1. Pas d'atteinte sans faute ?	98

§ 2. L'absence de sanctions pénales des atteintes	101
Section 3. Les réparations des atteintes au droit à la vie privée et au droit à l'honneur	103
§ 1. Rappel des notions et principes de la responsabilité civile appliqués aux atteintes à la vie privée et à l'honneur	105
A. La notion de dommage ou de préjudice	105
B. Le dommage réparable	106
C. Le dommage matériel	107
D. Le dommage moral ou immatériel	108
E. Les règles régissant la réparation du dommage	110
§ 2. Les réparations pécuniaires des atteintes au droit à la vie privée et au droit à l'honneur	112
A. L'évaluation des dommages et intérêts	113
B. Les dommages et intérêts punitifs sont-ils une solution ?	132
C. Les dépens et autres frais de défense	137
D. Conclusion	140
§ 3. Les réparations non pécuniaires des atteintes au droit à la vie privée et au droit à l'honneur	141
A. Le droit de réponse	141
B. La publication judiciaire	144
C. Le droit de rectification	150
D. Le droit à l'oubli ou le droit d'obtenir l'effacement ou le déréférencement de ses données à caractère personnel	152
§ 4. Les mesures complémentaires	155
A. La cessation ou l'interdiction de diffusion	155
B. La saisie, le séquestre et/ou la confiscation	162
C. La destruction du support de l'atteinte aux droits	163
Conclusion générale	164

**De l'opportunité d'appliquer un critère de vétusté
en matière de réparation du dommage de choses** 167

Philippe GALAND

Introduction	167
Section 1. De quelques décisions de jurisprudence	169
§ 1. Les véhicules automoteurs	169
§ 2. Les poteaux électriques et installations d'utilité publique	171
§ 3. Les immeubles	171
§ 4. Les biens meubles accessoires à des immeubles	174
§ 5. Les vêtements	175
§ 6. Les autres objets, lunettes, montres, bijoux, etc.	175
§ 7. Observations	176
Section 2. De quelques arrêts de la Cour de cassation et notamment celui du 11 février 2016	176
Section 3. De quelques critiques de la doctrine	179
Conclusion	182
Bibliographie	183

Dompage moral, deuil pathologique et deuil compliqué 185

Michel DERENNE

Introduction	185
Section 1. Définition et présentation des différentes hypothèses de deuil	187
§ 1. « Perte, décès de quelqu'un » : la situation de fait à appréhender	187
§ 2. « Douleur, tristesse causée par la mort de quelqu'un » : les objectifs de l'indemnisation	188
A. Un but symbolique	188
B. Un but de compensation	189
§ 3. « Faire son deuil » : les trois formes de deuil	191
A. Le deuil normal	192
B. Le deuil compliqué	193
C. Le deuil pathologique	194

Section 2. Le deuil compliqué : <i>quod plerumque fit</i> des deuils perturbés	195
§ 1. L'identification et l'évaluation du deuil	195
§ 2. L'indemnisation du dommage	197
§ 3. Considérations finales sur la prise en charge de la victime	201
Conclusion	202
La réparation du dommage judiciaire	205
<i>Valéry DE WULF</i>	
Introduction	205
Section 1. La répétibilité des frais et honoraires de conseiller technique	206
Section 2. Le régime juridique des dépens	207
§ 1. La condamnation aux dépens est prononcée par un jugement définitif	208
§ 2. La condamnation aux dépens est prononcée d'office	208
§ 3. Les frais inutiles sont mis à charge de la partie qui les a causés fautivement	208
§ 4. La condamnation aux dépens est prononcée contre la partie « qui a succombé »	209
§ 5. La « compensation » des dépens	211
§ 6. La liquidation des dépens	212
Section 3. Énumération des dépens	213
Section 4. Les frais d'exécution	214
Section 5. L'indemnité de procédure	214
§ 1. Pluralité de parties représentées par un même avocat	215
§ 2. Indemnité de procédure et cassation	216
§ 3. Indemnité de procédure et principe dispositif	217
§ 4. Montant réclamé vs montant alloué	220
§ 5. Indemnité de procédure et « tiers payant »	221
§ 6. Indemnité de procédure et mandataire de justice	222
§ 7. Une indemnité de procédure par (lien d')instance	223
§ 8. Le montant de l'indemnité	230
Conclusion	232
ANTHEMIS	239